

ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Education nationale: personnel

Question écrite n° 38798

Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M le ministre de l'education nationale sur l'importance croissante que prennent au sein du service public de l'education nationale les services techniques academiques et les equipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP). En effet, les materiels utilises dans les etablissements d'enseignement sont de plus en plus perfectionnes. C'est notamment le cas des materiels scientifiques, informatiques, electroniques, audiovisuels et de bureau, des appareils electromenagers et de grande cuisine, des dispositifs d'alarme et de securite. Il s'ensuit que les personnels charges de leur entretien et de leur maintenance sont appeles a effectuer des taches de plus en plus complexes. Dans plusieurs academies, et tout particulierement dans celle d'Orleans-Tours, des services de qualite se sont ainsi constitues sous l'impulsion de quelques precurseurs motives. Mais le developpement de ces services et equipes mobiles se heurte a deux obstacles. En premier lieu, la nature des taches a effectuer suppose une formation initiale et continue de haut niveau, dont les personnels en poste n'ont souvent pas pu beneficier. En second lieu, la grille des remunerations actuelles n'est pas en rapport avec la nature des qualifications requises par ces taches. Sur ce dernier point, il appelle, en particulier, son attention sur la situation des responsables des services techniques academiques et des equipes mobiles d'ouvriers professionnels dont la remuneration (de 6 500 nets en fin de carriere) n'est nullement en rapport avec les responsabilites exercees. Il lui demande, en consequence, quelles dispositions il compte prendre, d'une part, pour developper la formation continue des personnels concernes et, d'autre part, pour revaloriser leur remuneration.

Données clés

Auteur : M. Sueur Jean-Pierre Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38798

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat **Ministère interrogé :** éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1397